



Délai de prescription pour un trop perçu assedic

Par **line0501**, le **07/08/2009** à **16:00**

Bonjour,

Je suis sur le point de me réinscrire aux assedic car je risque d'être licenciée pour motif économique.

J'ai malheureusement cumulé à une période les des indemnités chômage ainsi qu'un revenu. MA question portait sur le délai de prescription dans un cas de trop perçu.

Dois commencer à prendre contact avec eux, pour faire un point sur cette situation ou dois-je attendre de me réinscrire.

merci
Céline